



L'ACISMT 15, Service de Santé au Travail du Cantal, recherche un Médecin du Travail (H/F) en CDI. Nous sommes en mesure de vous accueillir très vite mais saurons le cas échéant supporter la gestion d'un préavis. Ce poste peut être basé sur Aurillac (15000), Mauriac (15200 – proche Corrèze) ou Saint-Flour (15100 – proche Clermont-Ferrand).

Au sein d'une équipe à taille humaine (30aine de collaborateurs) et directement rattaché(e) au Directeur du Service, vous prenez en charge la surveillance médicale et la prévention des risques professionnels des salariés de secteurs professionnels variés : industrie, commerce, TPE et tertiaire.

Dans le cadre de vos missions :

- Vous contribuerez à la prévention des risques professionnels,
- Vous assurez le suivi médical des collaborateurs (visites d'embauches et de reprises),
- Vous participerez, en collaboration avec les CHSCT, à l'évaluation des risques professionnels,
- Vous suivrez l'adaptation des postes de travail,
- Vous êtes force de proposition dans l'amélioration des conditions de travail.

Médecin H/F inscrit au Conseil National de l'Ordre des Médecins, vous devez être titulaire d'une spécialisation en médecin du travail (CES, DES).

Dynamisme, goût pour le travail en équipe et capacités de communications développées sont autant d'atouts pour réussir dans cette fonction.

Des formations vous seront proposées régulièrement afin de rester en lien avec l'évolution du cadre législatif.

Le niveau de rémunération sera à négocier en fonction de votre niveau d'expérience et de la convention collective.

Mutuelle prise en charge à 50 % et 13<sup>ème</sup> mois versé en décembre de chaque année.

Il s'agit d'un poste en CDI, de préférence à temps plein mais nous sommes ouverts au temps partiel pour convenances personnelles.

Conditions de travail attractives : ambiance de travail agréable, équilibre entre vie personnelle et professionnelle respecté, cadre de vie « sain » dans un département « vert ».

Dans le cadre d'une mobilité géographique, un accompagnement gratuit à la mobilité via un organisme spécialisé vous sera proposé.

Dans le cadre d'une mobilité familiale, nous vous mettrons en relation avec différents intervenants pour aider votre conjoint à trouver du travail s'il le souhaite.

N'hésitez à contacter, si vous avez la moindre question, Véronique CHAVIGNIER, Directrice de l'association, sur [v.chavignier@acismt15.fr](mailto:v.chavignier@acismt15.fr)